



CC/2006-041

24.10.2006

## **Le Comité ORNIS n'a toujours pas amendé l'Annexe V de la Directive mais approuve 6 Plans de Gestion pour espèces chassables**

Comme dans le passé, les réunions du *Comité ORNIS* (contrairement à celles du *Groupe de Travail Scientifique ORNIS* et de la structure dite *ORNIS+*) restent strictement réservées aux fonctionnaires des Etats membres et ses travaux et documents de travail (y compris l'ordre du jour et le Procès-verbal) sont en principe confidentiels. Cela fut également le cas pour la réunion du **mercredi 18 octobre** de ce Comité pour l'adaptation au progrès technique et scientifique de la Directive « Oiseaux » de 1979.

Bien qu'il soit dès lors difficile pour la FACE d'obtenir des informations fiables sur ce qui s'est dit et les cas échéant décidé à cette réunion, nous avons réussi à obtenir des renseignements utiles.

### **Inclusion d'une référence au Guide interprétatif dans l'Annexe V**

Un premier constat est que malheureusement le Comité ne s'est toujours pas prononcé de façon formelle sur l'**amendement proposé de l'Annexe V** de la Directive, et ceci surtout parce que le propre *Service Juridique* de la Commission européenne aurait toujours des objections de forme au sujet de l'**inclusion d'une référence au Guide interprétatif sur la chasse** de la Commission. Ceci est d'autant plus regrettable que déjà lors de la Conférence UE en novembre 2004 à Bergen op Zoom, marquant le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Directive, un net accord avait été atteint pour amender cette Annexe V « Recherches » et qu'à deux occasions (avril & septembre 2005), la FACE et *BirdLife* avaient conjointement écrit une lettre à la Commission pour appuyer un tel amendement.

Lors de la réunion, la D.G.ENV aurait distribué un document de travail à ce sujet et annoncé qu'une consultation du Comité pourrait se faire par une procédure écrite, mais nous n'en connaissons pas les détails ni le calendrier prévu.

C'est pour cette raison que le Président de TURCKHEIM vient d'écrire au *Chef d'Unité* Patrick MURPHY (le successeur de Nicholas HANLEY) à la D.G.ENV pour « *exprimer la déception profonde de la FACE et de ses Membres pour ce nouveau retard* » et d'indiquer que l'inclusion d'une référence explicite au *Guide interprétatif* dans l'Annexe V « *nous semble essentiel pour mettre fin aux niveaux communautaire et national aux nombreux contentieux relatifs à la fixation des saisons de chasse* ».

### **Plans de gestion pour certaines espèces chassables**

Après une procédure de consultation qui a duré plusieurs années, le Comité ORNIS a finalement approuvé des *Plans de gestion* pour 6 espèces d'oiseaux, reprises dans l'Annexe II de la Directive (et par conséquent chassables) mais qui sont considérées comme ayant un *statut de conservation défavorable*. Il s'agit des Canard pilet *Anas acuta*, Nette rousse *Netta rufina*, Macreuse brune *Melanitta fusca*, Courlis cendré *Numenius arquata*, Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* (toutefois avec une modification mineure pour Malte) et Alouette des champs *Alauda arvensis*.

Pour rappel : l'idée de ces *Plans de gestion* date du début des années 90, lorsque le Parlement européen (avec comme *Rapporteur* le député néerlandais H. MUNTINGH, réputé pour ses positions anti-chasse) débattait d'un amendement de l'Annexe II de la Directive « Oiseaux » et voulait y supprimer toutes les espèces en déclin. Ce n'est qu'avec l'engagement de la Commission européenne de préparer et ensuite de mettre en œuvre des mesures visant à restaurer les populations de ces espèces que ce risque a pu être évité. Ces Plans ne sont pas juridiquement contraignants et (à une exception près) ne prévoyaient pas jusqu'à maintenant de restrictions d'une chasse normale mais se concentrent sur des mesures en faveur des habitats des espèces concernées. Ils ont fait l'objet d'une large consultation et la FACE a toujours pu y contribuer de façon significative.

Pour ces raisons, la FACE s'était toujours déclarée en faveur du concept de *Plans de gestion*, pour autant qu'ils ne contiennent pas de restrictions injustifiées concernant la chasse. Le 9 octobre, la FACE avait écrit – à nouveau conjointement avec *BirdLife International* – à la D.G.ENV pour demander que le Comité ORNIS approuve ces Plans finalisés. Cette prise de position a certainement contribué à l'approbation des 6 *Plans de gestion* précités.

Le Comité ORNIS a également été informé de 5 de nouveaux *Plans de gestion* (pour Vanneau huppé *Vanellus vanellus*, Caille des blés *Coturnix coturnix*, Fuligule milouin *Aythya marila*, Bécasse des bois *Scolopax rusticola* et Chevalier gambette *Tringa totanus*) qui sont pratiquement finalisés mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une adoption formelle – celle-ci se fera probablement dans les mois à venir par *procédure écrite*.

(Une copie électronique de chacun de ces *Plans de gestion* – uniquement en anglais – est disponible sur demande auprès du Secrétariat de la FACE).

### **Le cas *Limosa limosa***

Le Comité ORNIS s'est toutefois aussi exprimé – à 24 Etats membres contre 1, la France – en faveur d'un *Plan de gestion* pour la Barge à queue noire *Limosa limosa*, prévoyant notamment un *moratoire* sur la chasse de cette espèce en France (seul pays où elle est chassable). Cette approbation n'avait pas été prévue ou annoncée par la D.G.ENV – seulement un « *échange de vues* » - étant donné qu'il n'y avait pas encore de consensus parmi les instances concernées (la France, la Commission, *BirdLife* et la FACE). En effet, un atelier sur cette espèce s'était tenu à Bruxelles le 17 mars dernier, avec la participation de la FACE, mais nous attendions toujours le rapport et le suivi de ces travaux.

Lorsque nous avons appris le lendemain ce qui s'était passé au Comité ORNIS, nous avons immédiatement demandé à rencontrer M. MURPHY et nous lui avons fait part de notre désaccord avec la procédure suivie. Il a réagi sans tarder en adressant le jour même une lettre à tous les Etats membres, annonçant que l'approbation du *Plan de gestion* pour *Limosa limosa* reposait sur un « malentendu » et qu'elle était par conséquent non valide. Un dernier tour de concertation aura maintenant lieu avant la fin de l'année, afin d'essayer de trouver un consensus sur la question de l'impact de la chasse sur cette espèce (avec notamment une première réunion d'experts au siège de la FACE le 7 novembre).

La façon pragmatique et rapide dont la D.G.ENV a réagi à notre intervention montre qu'elle tient compte de notre position et veut respecter ses engagements envers la FACE dans le cadre de l'*Initiative pour une Chasse durable* et l'*Accord avec BirdLife International*.

## **Cartouches sans grenaille de plomb**

La Commission a demandé à chaque Etat membre des informations sur sa situation en matière de grenaille de plomb (interdiction totale ou partielle, élimination volontaire, calendrier pour l'avenir), notamment parce que l'UE est Partie contractante à l'Accord AEWA sur les oiseaux d'eau qui prévoit le remplacement progressif du plomb par d'autres matériaux. Un tableau récapitulatif provisoire avait été préparé par *BirdLife International* et la FACE travaille actuellement à son propre rapport sur ce thème.

Il faudra s'attendre tôt ou tard à une initiative communautaire dans ce domaine – notre principal souci est de n'accepter que des restrictions justifiées (essentiellement pour la chasse dans les zones humides).

## **Fauconnerie**

A l'initiative de la Suède (où ce mode de chasse n'est pas autorisé), une enquête avait été organisée au niveau de l'UE pour connaître la situation légale de la fauconnerie et pour identifier d'éventuels problèmes de non application des dispositions pertinentes de la Directive. L'analyse des réponses et la rédaction d'un rapport de synthèse avaient été entreprises avec l'assistance du Dr. Robert KENWARD (RU), expert de l'*Association internationale pour la Fauconnerie et la Conservation des Oiseaux de proie* (IAF). Le seul aspect qui avait été retenu comme nécessitant une attention particulière était l'utilisation par des fauconniers d'oiseaux hybrides, avec un risque (hypothétique), au cas où un tel spécimen s'échapperait, d'hybridation avec des oiseaux sauvages.

## **Réunion ORNIS+**

A la partie « ouverte » de la réunion, la FACE fut représentée par M. ESPARRAGO et C. GRIFFIN, avec pour le volet fauconnerie, C. de COUNE de l'IAF.

Après la présentation par la FACE et *BirdLife International* d'un rapport sur le progrès réalisé pour mettre en œuvre leur *Accord* de 2004, la D.G.ENV a informé les participants des principaux points discutés auparavant (*Plans de gestion*, l'amendement futur de l'Annexe V, la question de la grenaille de plomb). Autres sujets abordés étaient la fauconnerie (lire plus haut), la situation en matière de Grippe aviaire, une information sur un projet « agriculture & faune sauvage » et la problématique de l'impact de cormorans sur la pisciculture.

Dr. Yves LECOCQ  
*Secrétaire Général*